

LA NATURE À NOHANT, FORETS DE LA FAILLE DE LIMAGNE ET VALLONS NOURRICIERS

Zoom sur les propriétés publiques



LE PARTENARIAT CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier); Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)



De vieux châtaigniers dans la forêt de la faille de Limagne : un patrimoine fruitier et un habitat pour de nombreuses espèces.



La Salamandre tachetée se reproduit dans les flaques et mares des forêts de la faille de Limagne.



La Céphalanthère à longues feuilles se trouve dans les forêts sèches du massif des côtes, parmi 19 autres espèces d'orchidées.



Vergers sur le flanc nord du massif des côtes.

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne

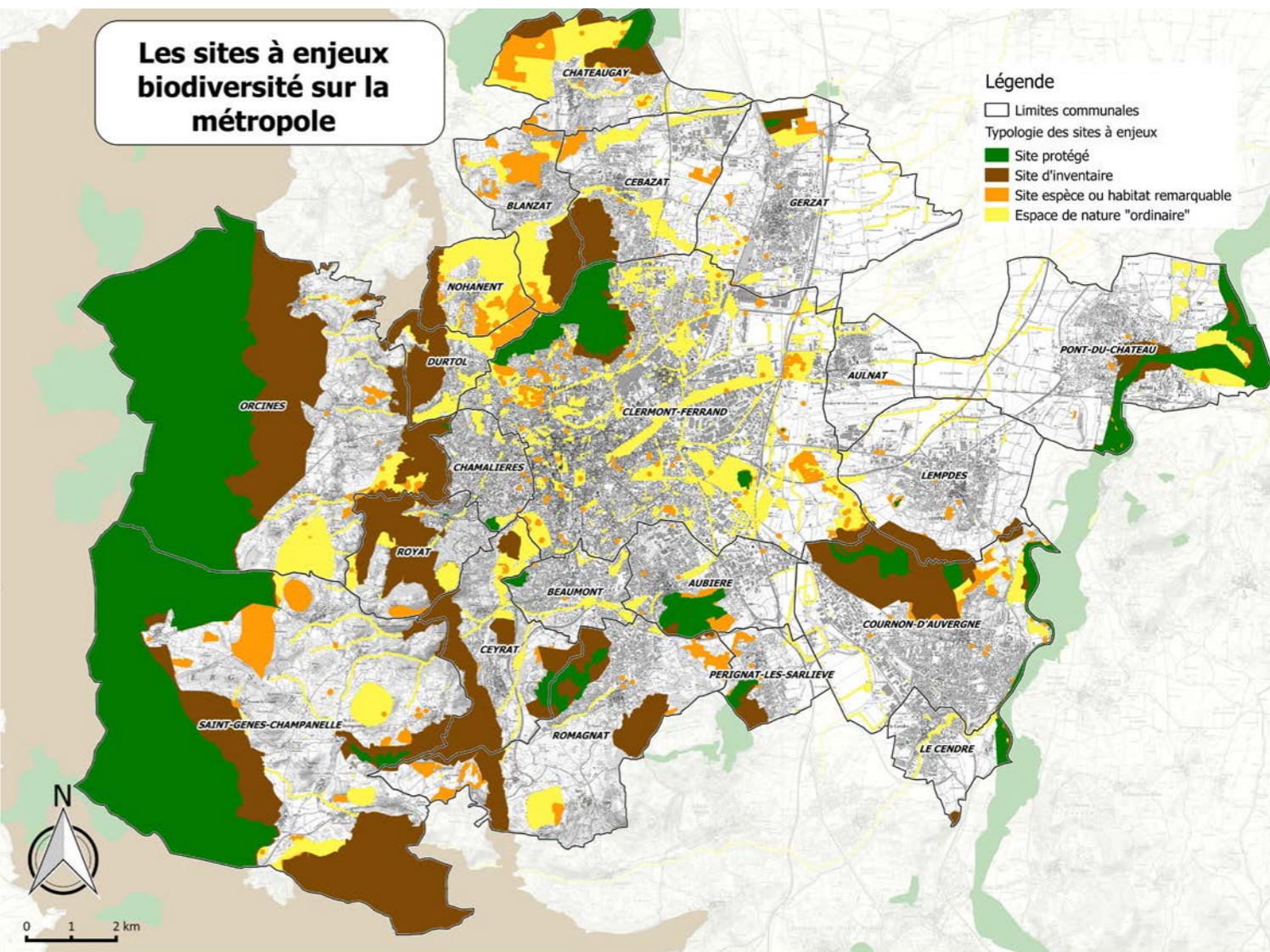
LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la
Commune de Nohanent

**80 % des propriétés
publiques de votre
commune constituent
des secteurs à enjeux
pour la biodiversité**

**FORETS ET
VALLONS DE
LA FAILLE DE
LIMAGNE**

**VALLEE DE
SAUSSADE ET DU
BEDAT**

**BOCAGE
DES
VERGNES
ET DES
VALETTES**

MASSIF DES COTES

**JARDINS ET BOCAGES
DU CHAMPS DU MAS**

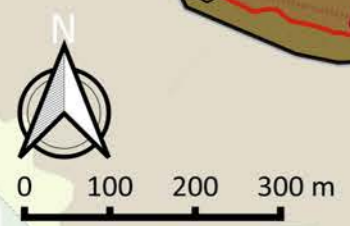
Légende

- Limites communales
- Propriété Commune de Nohanent
- Propriété Epfsmaf
- Propriété Clermont Auv. métropole
- Propriété SNCF
- Domaines Propriétaires inconnus

Typologie des sites à enjeux

- Site protégé
- Site d'inventaire
- Site d'espèce ou habitat remarquable
- Espace de nature ordinaire

Cette approche "milieux" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité territoriale mené par la Ligue de la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

La faille de Limagne



[ENJEUX]

L'ensemble paysager et écologique de la faille de Limagne est constitué de forêts denses souvent anciennes, principalement naturelles de chêne, hêtre, châtaignier, pin... souvent non gérées et abritant une importante biodiversité. Ces forêts naturelles sont, par leur diversité et leur capacité de résilience, un atout dans le contexte d'adaptation au changement climatique. Elles sont également des zones de nature facilement accessibles aux habitants. Cette continuité paysagère marquant le contrefort de la chaîne des puys est rare et reconnu dans le label UNESCO.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Nohanent est propriétaire de plus de 28 ha de forêts de ce secteur (presque 45% des forêts). Un travail de valorisation des châtaigniers, arbre emblématique du secteur, pourrait être mené. Une étude de 2018 du Parc des Volcans a identifié sur les forêts communales des zones forestières à enjeux écologiques, sur lesquelles pourrait être mise en place une « trame de vieux bois », sous la forme d'îlots de vieillissement des arbres et d'arbres isolés à laisser vieillir, afin d'augmenter l'accueil de la biodiversité.

2/ Agir pour la trame verte

Les parcelles « domaines propriétaires inconnus » pourraient être récupérées par la commune. Des actions d'information des propriétaires et riverains de l'enjeu écologique de ces forêts seraient à mener pour construire une trame de forêts préservées.

Les secteurs de bocages et jardins



[ENJEUX]

Les zones de bocages, vergers et jardins des secteurs du Champ du mas, des Vergnes et des Valettes sont un véritable trait d'union écologique entre le massif des côtes à l'Est et la faille de Limagne à l'Ouest. De nombreux chemins permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Nohanent est propriétaire de très peu de parcelles sur ces secteurs. Ces parcellaires sont assez morcelés et rendent difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles, la Commune peut définir des modes de gestion durable.

2/ Inscrire ces couloirs écologiques en zone non constructible au PLUi pour maintenir la transition paysagère et écologique entre les sites protégés.

Il serait intéressant de conforter les zones de jardin, développer du maraichage biologique avec le maintien d'infrastructures écologiques (haie, alignement d'arbres secteurs de broussailles...)

3/ Sensibiliser les particuliers à la gestion différenciée des jardins et vergers



Le Massif des Côtes

[ENJEUX]

Ce massif intercommunal (Blanzat, Cébazat, Clermont Ferrand, Durtol et Nohanent) est un véritable trait d'union entre les pôles urbains et un îlot de nature dans la Métropole. Il est composé de forêts parfois anciennes, de broussailles et de pelouses sèches. Ces milieux secs abritent des espèces typiques et parfois remarquables (papillons, orchidées...). L'ancienne carrière abritent des milieux anthropiques en évolution naturelle, comprenant des zones humides temporaires, des pelouses, un patrimoine géologique, un paysage remarquable....



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Nohanent est propriétaire de trois parcelles sur les Côtes (0,4 ha). Ce parcellaire très morcelé rend difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable et initier des projets de préservation et valorisation.

2/ S'organiser avec les autres communes du massif pour monter des projets de réhabilitation écologique de la carrière et de valorisation du patrimoine naturel des côtes. La pérennité de ce site naturel est à inscrire dans le PLUi en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un linéaire ou corridor écologique des pelouses des coteaux péri-urbains.



Les vallées de Saussade et du Bedat

[ENJEUX]

Au nord-est de la commune commence la plaine du Bedat avant son passage dans le plan d'eau. Prairies, vergers, ruisseau, alignements d'arbres et arbres isolés maillent la vallée du Bedat dans son entrée dans la plaine urbaine.

Ce secteur a un rôle multiple écologique (zone relais et de refuge), agricole et de cadre de vie.



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Nohanent ne possède pas de parcelles en milieu naturel dans ce secteur. Par contre l'EPF Smaf semble posséder un ensemble de 1,2 ha le long du ruisseau de Saussade : cela pourrait être le support d'un verger conservatoire ou de tout autre espace agri-écologique.

2/ Classer au PLUi des secteurs de corridors pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes.

3/ Préserver voire restaurer des berges du Bédât avec la Métropole

4/ Soutenir voire initier un inventaire des vieux arbres et du patrimoine fruitier

5/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins ; organiser des chantiers de nettoyage

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

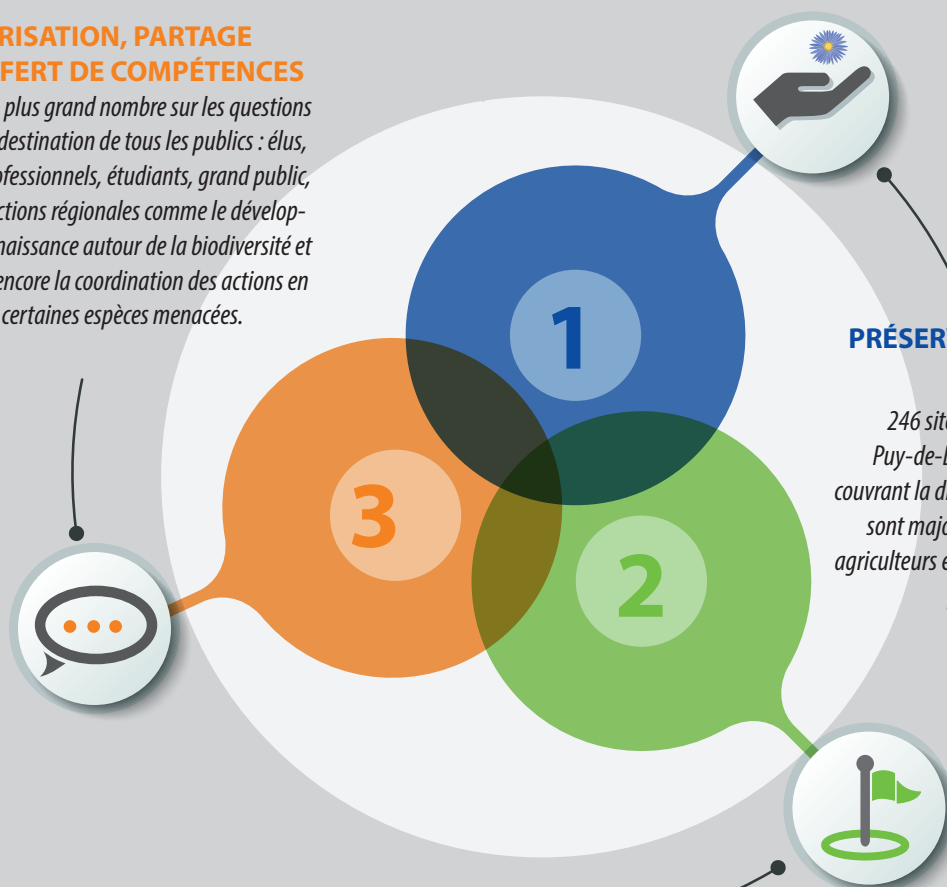
30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

246 sites, plus de 2594 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr

